

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Objet : Modification des statuts : compétence « PACTE TERRITORIAL ET RÉNOVATION DE L'HABITAT »
Délibération N° 2024-11-18

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 12 novembre 2024

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 75 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, M. BAUDRY Gérard, M. BEGAT Julien, Mme BERGUA Catherine, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURY Alexis, M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEGUET Rémy, Mme D'HOOGE Nicole, M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DEVAUX Samuel, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GAUTRON Guy, M. GENICHON René, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, Mme JACQUET Christel (suppléante), M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, Mme LABESSE Elisabeth, M. LABRUNE Mathieu, M. LACOU Serge, M. LAFONT Jean-Marc, Mme LAMY Claudine (suppléante), Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MELIN Bénédicte, M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. NICOLET Jean-Pierre, M. NONIN Patrick, Mme PEDARD Isabelle (suppléante), Mme PENOT Mélissa (suppléante), M. PELLETIER Philippe, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. RABILLE Franck, M. ROUET Serge, Mme ROUILLARD Maryse, M. ROUTET Philippe, M. SACHET Bertrand, Mme SAUVARD Christine, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. SIMON Bruno, M. TEMPLIER Dominique, M. VIAUD Philippe, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Dominique, M. YVERNAULT Philippe.

Excusés : M. BELLET Alain, M. BERDUCAT Cédric, M. BERTRAND Philippe, Mme BIGRAT Chantale, M. BOURDEAU Jean-Marie, Mme BRUNET Charline, Mme CHAGNON Josette, M. COUTURIER Pascal, M. DEVISSCHER Thomas, M. DIMEGLIO Rémi, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON Sébastien, Mme GERBIER Agnès, Mme GLEN Stéphanie, M. GUENIN Didier, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, M. MAILLIEN Bernard, Mme MALASSET Christine, Mme MALCURAT Patricia, M. MARATHON Jean-Paul, M. MONTINTIN Christian, M. PATRIGEON Philippe, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Christian, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUTET Carine, M. ROY Jean-François, M. SALMON Michel, Mme VILCHES-PARDO Patricia.

Nombre de pouvoirs : 4 – M. COUTURIER Pascal a donné pouvoir à M. BONNIN Jean-Michel, M. DIMEGLIO Rémi a donné pouvoir à M. DAUDON Daniel, M. PATRIGEON Philippe a donné pouvoir à Mme PILLET Michelle, Mme PION Angélique a donné pouvoir à M. DAUGERON François.

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

VU l'arrêté préfectoral n°96-E-1376 du 17 juin 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry

VU l'arrêté préfectoral n°2003-E-1442 du 23 mai 2003 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry

VU l'arrêté préfectoral n°2003-E-1442 du 6 mai 2015 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20241126-2024-11-18bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2024
Publication : 02/12/2024

VU l'arrêté préfectoral n°2003-E-1442 du 16 juin 2021 portant nouvelles modifications des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry

VU la délibération du Comité syndical du 23 février 2023 approuvant l'engagement d'une nouvelle opération HABITAT à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry sur la période 2025-2029

VU l'article L303-1 du code de la construction et de l'habitation

Le Président propose aux délégués que le syndicat mixte exerce des missions d'information, de conseils et d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat dans le cadre d'une convention de PACTE TERRITORIAL qui sera signée en 2025 avec l'ANAH et l'État.

Pour l'exercer, il propose de modifier les statuts du syndicat mixte par l'ajout d'une compétence à la carte ainsi libellée :

Compétence « PACTE TERRITORIAL ET RÉNOVATION DE L'HABITAT »

Le Syndicat est compétent pour exercer des missions d'information, de conseils et d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat dans le cadre d'une convention de PACTE TERRITORIAL signé avec l'ANAH et l'État.

Il rappelle que ces missions relèvent de la compétence des communes, ainsi que de la communauté de Communes de LA CHATRE ET STE SEVERE et de la communauté de Communes de la MARCHE BERRICHONNE auxquelles les communes membres ont transféré la compétence « POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE ».

Par ailleurs, il informe les délégués que le service du contrôle de légalité de la préfecture a été sollicité sur le projet de statuts et qu'à cette occasion il lui a été rappelé que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) a abrogé l'article 22 de la loi n°95-1185 du 04 février 1995 et supprimé la catégorie juridique de pays. Il propose en conséquence de mettre à jour les statuts afin de supprimer la référence au « pays » au profit de la référence au territoire du syndicat.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le transfert de la compétence « PACTE TERRITORIAL ET RÉNOVATION DE L'HABITAT »
- **ACCEPTÉ** la mise à jour des statuts afin de supprimer la référence au « Pays »
- **ACCEPTÉ** le projet de statuts tel qu'il figure en annexe à la présente délibération

La présente délibération sera notifiée aux collectivités membres afin qu'elles délibèrent sur le projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON

La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20241126-2024-11-18bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2024
Publication : 02/12/2024

